

violences conjugales

Par **lilas789**, le **02/12/2020** à **17:46**

Mon compagnon est incarcéré depuis septembre pour violences, et pour une peine de 16 mois, cela fait une semaine qu'il avait un rdv avec le spip afin de connaître réellement sa peine et éventuellement un aménagement compte tenu qu'il a fourni beaucoup d'effort. Je l'aime ; mais j'ai peur, je n'ai pas la certitude qu'il ne recommencera pas, vu qu'il est parano du à sa jalousie excessive et j'aurai voulu des conseils, car je tiens tout de même à me mettre en sécurité. Je vous remercie. Marie

Par **ESP**, le **02/12/2020** à **17:49**

Bonjour

Même si sa peine est aménagée, vous savez ce que vous risquez si vous reprenez une vie commune,

Il n'y a rien de juridique dans ce que je dis, mais de votre côté, êtes-vous prête à entreprendre des démarches ?

Si non, vous êtes venue pour rien.

Par **Lorenza**, le **02/12/2020** à **20:10**

Bonjour aussi !

Disparaissez le plus vite possible, c'est vraiment ce qu'il y a de mieux à faire. Car malheureusement très peu de gens violents sont capables de changer, tabasser quelqu'un, et qui plus est quelqu'un de plus faible que soi, est un signe d'incapacité à communiquer normalement. Fuyez !